



## Remboursement des frais de diagnostic

Par mirela, le 17/04/2009 à 16:33

Bonjour,

Lors de la vente de ma maison, l'agence immobilière s'est engagée à nous rembourser les frais de diagnostic de performance énergétique.

Le jour de la signature de la vente elle nous a fourni la lettre d'engagement de leur part signée et datée.

A ce jour aucun remboursement n'est fait

Pouvons nous saisir la justice s'elle ne respecte pas leur engagement

Merci pour votre aide